



# Propagation fulgurante dans un immeuble d'habitation

Le 21 août dernier, en début d'après-midi, le premier appel pour « feu d'appartement au 12<sup>e</sup> étage avec sortie de flammes » à Grigny (91) était loin de laisser présager l'opération d'envergure qui va nécessiter près de 4 heures de lutte active, et engendrer des dégâts d'une rare étendue.

Texte et dessins René Dosne

**A** lors que les appels se multiplient, des CIS de Viry-Châtillon (2 km) et d'Évry convergent avec deux engins-pompes, une échelle, un VSAV et un chef de groupe. Aucun signe de feu d'appartement n'est visible sur la face ouest où le premier engin s'arrête tandis que l'échelle s'engage sur le parking bordant la façade. Une première lance est en cours d'établissement par l'escalier du n° 6 desservant les 14 étages de la barre, elle-même constituée de cinq blocs accolés, totalisant 1 800 m<sup>2</sup>. Chaque palier dessert deux appartements traversants. C'est en contournant l'immeuble que la gravité de la situation se révèle: sur la façade est, les appartements des 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> étages sont totalement embrasés. De leurs façades et balcons pleuvent des débris enflammés qui allument bientôt des foyers sur les balcons des 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> étages; à leur tour, ceux-ci menacent les étages inférieurs...

Dans les jardins, une foule de résidents effrayés suit le développement du feu. Deux LDV sur colonne sèche se répartissent les premiers feux d'appartement, tandis que trois autres

attaquent ceux qui sont accessibles depuis l'escalier du n° 4. Quatre mises en sécurité sont effectuées, dont un occupant aveugle du 14<sup>e</sup> étage. La façade est ouverte sur des jardins, sans accès possible aux échelles. Une LDV de plain-pied et deux autres qui agissent depuis les fenêtres d'un bloc voisin combattent les multiples départs de feu au milieu des balcons surchargés. Bientôt, c'est celui d'un appartement du 3<sup>e</sup> étage qui s'embrase, transmettant le feu à l'appartement, puis à celui du 4<sup>e</sup> étage. Finalement, neuf étages seront concernés par le feu (sept appartements totalement détruits et cinq autres entre 20 et 80 %, la propagation s'effectuant uniquement par la façade). Seize personnes seront classées en urgence relative, dont 14, comprenant un sapeur-pompier, doivent être conduites dans trois établissements hospitaliers. Trois autres, légèrement intoxiquées, seront traitées sur place. L'intervention aura duré près de 4 heures, au cours desquelles de nombreuses relèves sont nécessaires, tant les conditions d'intervention sous ARI sont harassantes. Le feu sera maîtrisé vers 15 h 15, à tous les étages, au moyen de cinq lances sur colonnes sèches et quatre par l'extérieur, dont une sur échelle. Une importante opération de relogement sera conduite par la préfecture et la ville de Grigny. Cent trente-six sapeurs-pompier et soixante véhicules ont été engagés.

## Des causes multiples

La survenue du sinistre dans cet immeuble d'habitation concentre l'essentiel des faiblesses rencontrées dans ce type de construction, présent par milliers aux périphéries de nos villes. La conception des façades et le taux de remplissage des balcons expliquent à eux seuls la violence du sinistre. Les huisseries sont pour la plupart en bois, avec de simples vitrages. Les baies descendent

jusqu'au sol, quelques dizaines de centimètres seulement les séparent de celles qui leur sont supérieures et inférieures. Si les rambardes sont incombustibles (à barreaux et rampes d'acier), des toiles inflammables sont tendues çà et là pour occulter le contenu des balcons. Les coffrages des volets roulants ainsi que l'habillage des parties de béton sont en bois.

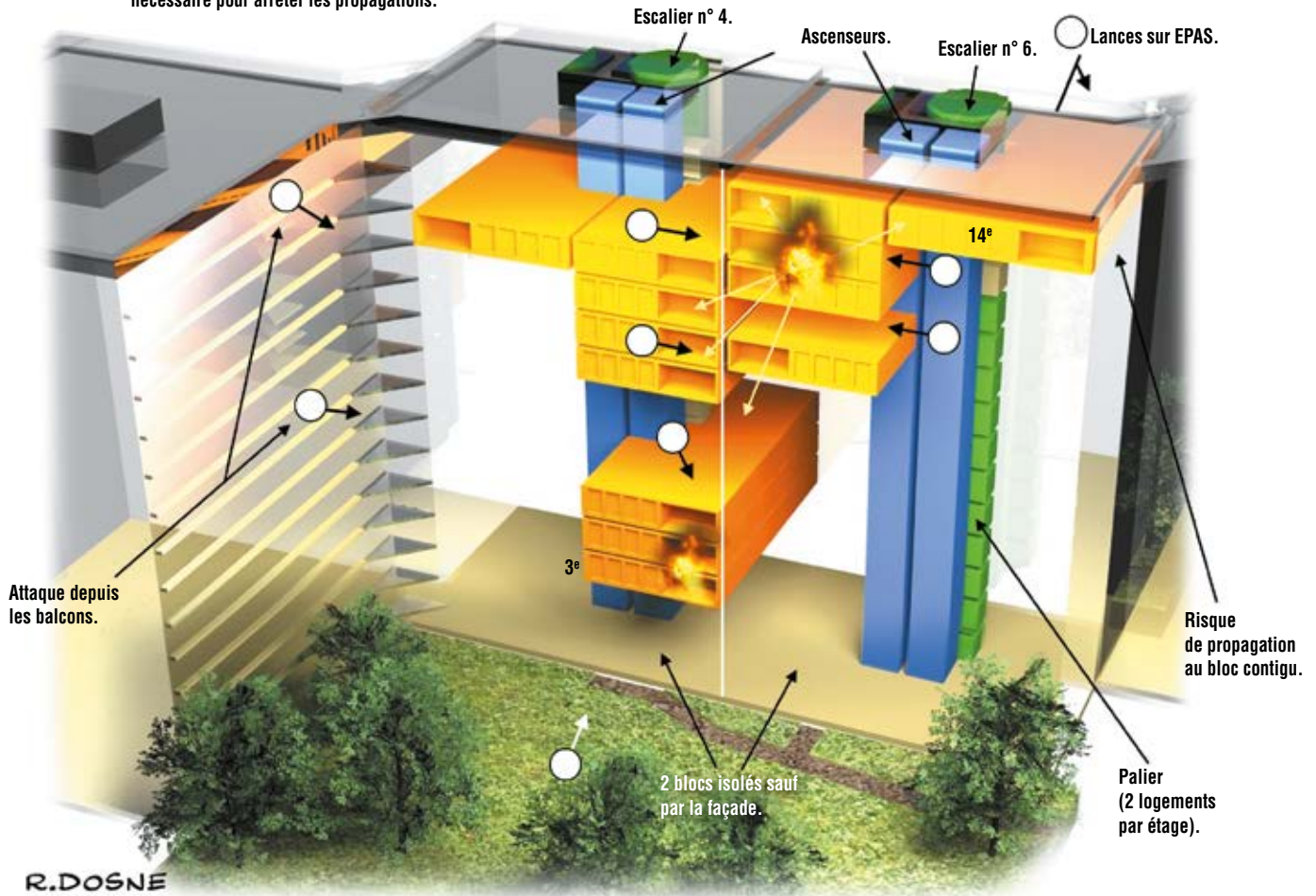
## Adaptabilité des moyens

Quant à l'intervention, plusieurs poteaux étaient indisponibles, obligeant les sapeurs-pompier, au-delà du premier fourgon, à chercher ceux qui sont lointains. La municipalité pointera leur ouverture sauvage en période de canicule, sans que le lien de cause à effet puisse être établi. Les sapeurs-pompier pouvaient s'appuyer sur deux colonnes sèches fiables et non vandalisées. Les cinq LDV établies dans les deux escaliers ont dû faire preuve d'une mobilité peu évidente dans des escaliers en colimaçon étroits et dans l'obscurité pour courir d'un étage à l'autre après les propagations.

Le désenfumage naturel des escaliers ne pouvait être activé, des grilles cadenassées empêchant l'accès aux exutoires. Cependant, ces derniers étaient peu enfumés, le feu se localisant essentiellement en façades. Des dizaines de portes palières, blindées, durent être forcées, retardant parfois l'attaque et les reconnaissances. Dans certaines, des passages ont été découpés à la disqueuse! Le long de la façade, à chaque étage, court un bandeau d'aluminium. Dans un premier temps, il canalise les flammes vers l'étage supérieur et, lors de sa destruction, provoque une pluie de gouttes enflammées vers les étages inférieurs. De nombreux résidents n'ayant pas répondu à l'ordre initial d'évacuation l'ont fait ensuite

La survenue de ce sinistre concentre l'essentiel des faiblesses rencontrées dans ce type de construction, présent par milliers aux périphéries de nos villes.

Une grande mobilité des lances est nécessaire pour arrêter les propagations.

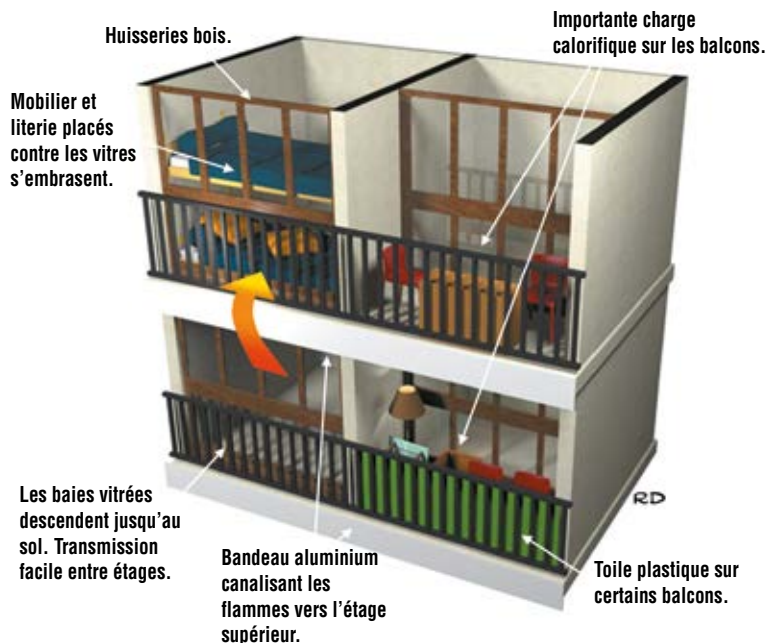
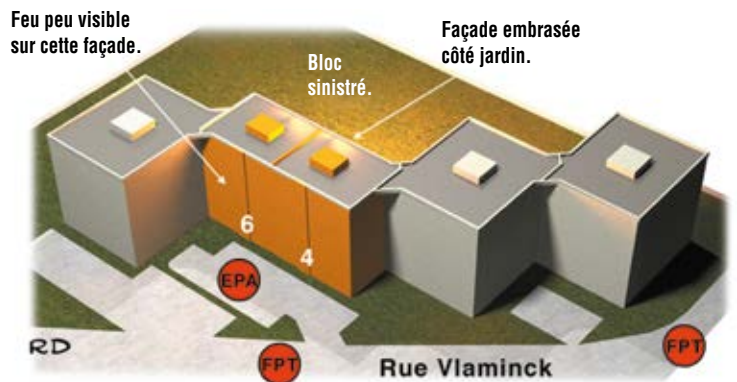


dans l'affolement, au rythme de la progression du feu. Enfin, la pluie de débris de verre a percé des tuyaux, nécessitant leur remplacement.

### Comprendre les risques

À l'énumération des multiples facteurs aggravant le développement du feu tout en entravant l'action des secours, il apparaît que ce sinistre survenu de nuit dans un tel environnement aurait dû provoquer des victimes. C'est la crainte des sapeurs-pompiers lorsqu'ils interviennent dans des immeubles de cette catégorie, de nuit. À la suite de l'incendie de la Grenfell Tower de Londres en juin dernier (voir *SPF - le Mag n° 1102, juillet-août 2017*), ayant fait 80 morts à ce jour, un rapport portant sur l'évaluation de la réglementation incendie française des habitations a été demandé au CSTB\* par le ministère de la Cohésion des territoires. Parmi les propositions de ce rapport, le CSTB préconise un audit de sécurité de tous les immeubles de 4<sup>e</sup> famille, portant sur les façades et les parties communes : vaste et indispensable chantier. ■

De nombreux résidents, n'ayant pas répondu à l'ordre initial d'évacuation, l'ont fait ensuite dans l'affolement.



\* CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment.